




Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20170411-2017_03_71-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 Avril 2017

2017-03-71

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY.

Objet : **Modification de l'autorisation de programme pour le réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson.**

Par délibération n°74-16, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative au réaménagement du complexe aquatique du Cosson.

Cette AP était articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201601	Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson	1 200 000 €	60 000 €	1 000 000 €	140 000 €

Considérant le calendrier prévisionnel de démarrage des travaux et le coût anticipé pour le réaménagement des locaux techniques, il convient d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et l'échelonnement des crédits de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 24/04/2017
Reçu en préfecture le 24/04/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20170411-2017_03_71-DE

MODIFIE l'autorisation de programme relative au projet de « réaménagement du complexe aquatique du Cosson » et ses crédits de paiement, comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201601	Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson	1 400 000 €	24 000 €	1 300 000 €	76 000 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE